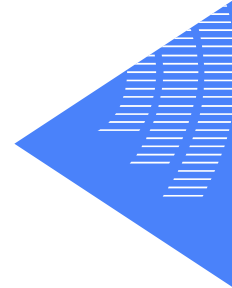




FORMATION CRÉANCES PRIVÉES – PARTIE 1

ALEXIS BABAI
ARC – DMPM – DGSO

FORMES DE COLLATÉRAL ADMISES DANS ECMS



Créances privées

Titres

Collatéral espèces

Appel de marge
uniquement

CRÉANCE PRIVÉE : DÉFINITION

Créance privée : selon la Documentation générale, créance pour le remboursement d'argent, qui constitue une obligation de dette d'un débiteur vis-à-vis d'une contrepartie. ECMS accepte différents types de créances privées comme collatéral.

TYPES DE CRÉANCES PRIVÉES GÉRÉS DANS ECMS (PÉRIMÈTRE FONCTIONNEL)

Créances privées

Titres

Collatéral espèces

Créances privées du cadre permanent

ACC basés sur des données et des critères semblables au cadre permanent

Appel de marge uniquement

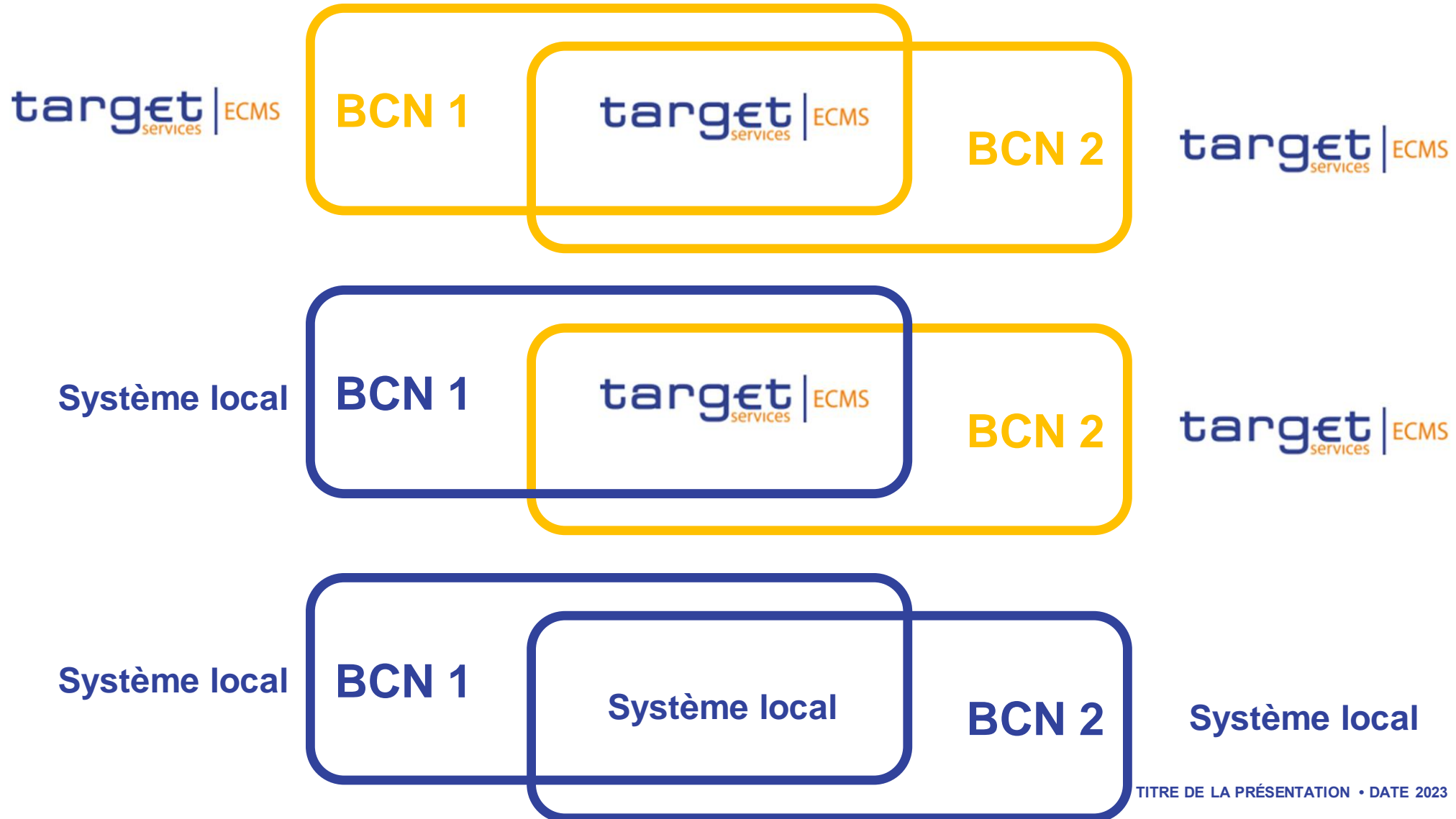
ECMS

Hors ECMS
(externally managed collateral)

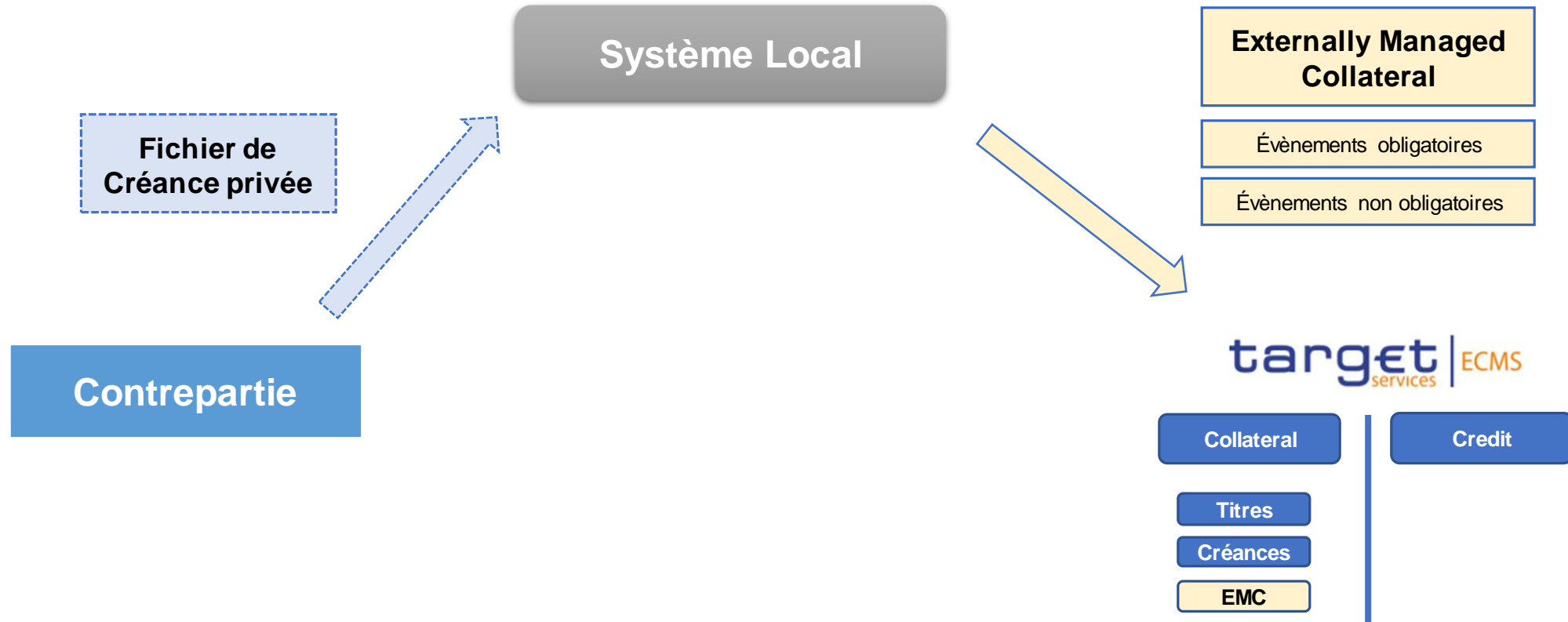
Portefeuilles d'ACC
Prêts garantis par l'Etat

Les BCNs peuvent choisir de gérer leurs créances domestiques localement

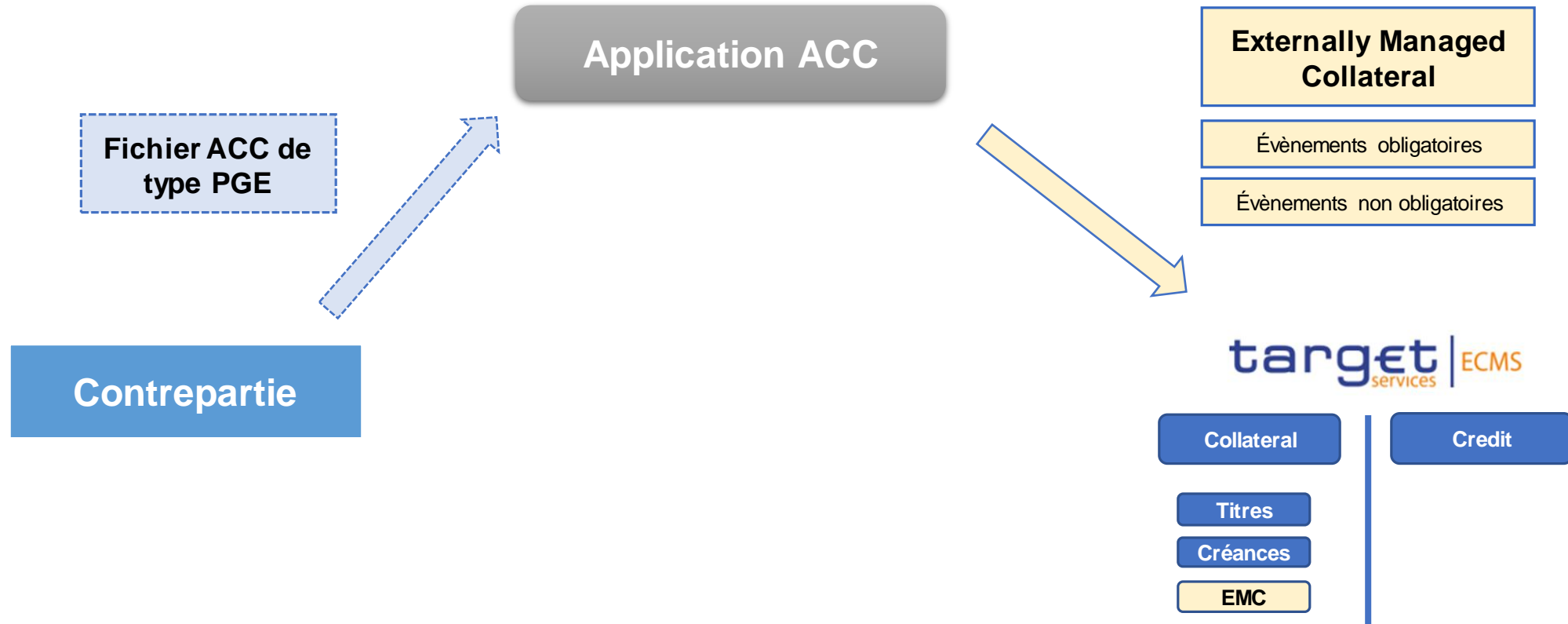
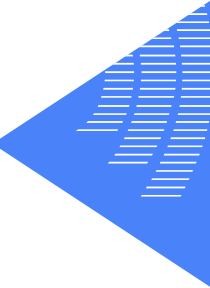
PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE



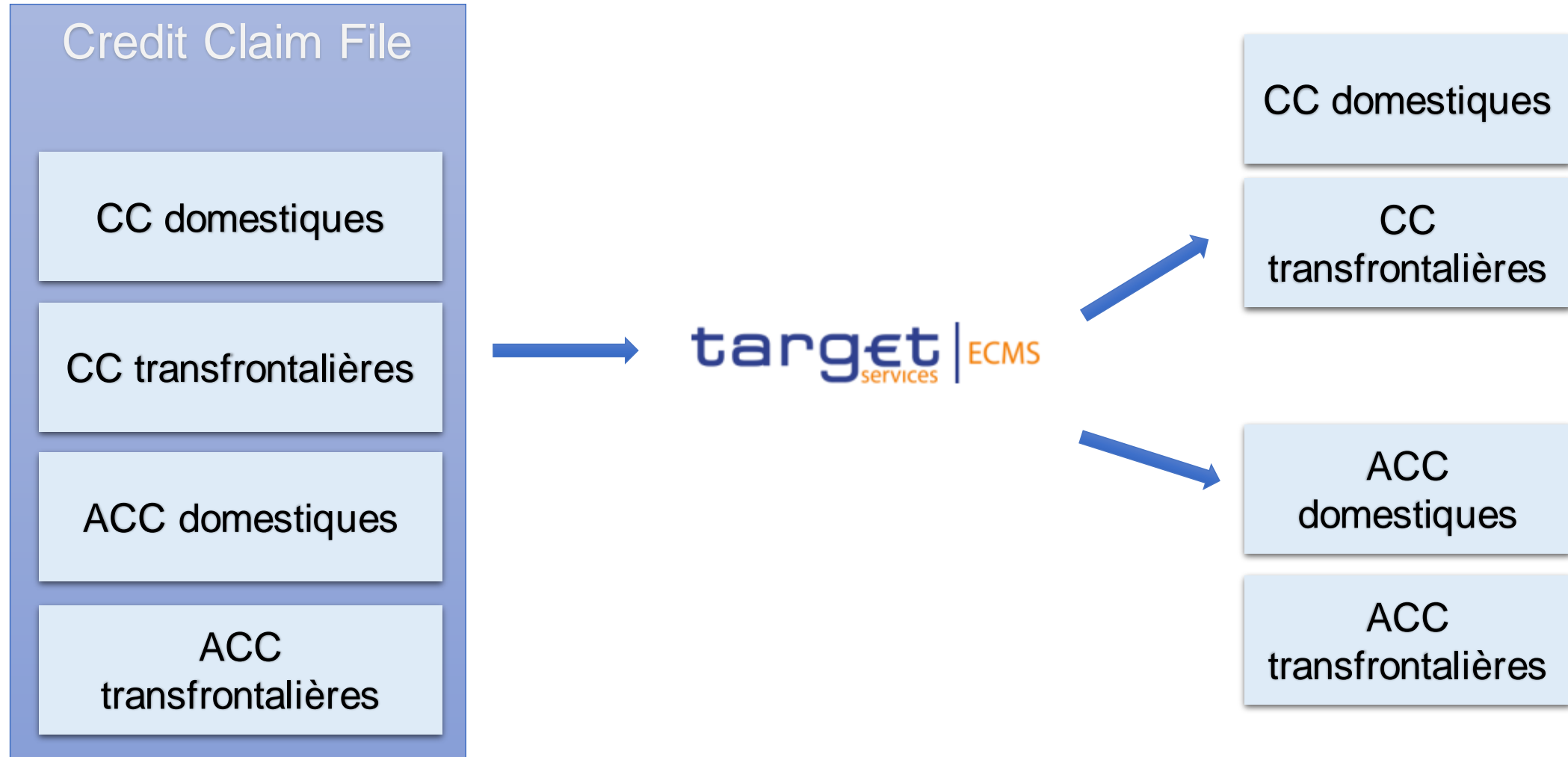
LES ACTIFS GÉRÉS HORS ECMS ALIMENTENT LE POOL VIA LE FLUX EMC



EXEMPLE POUR LES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT MOBILISÉS AUPRÈS DE LA BDF



UN MÊME FICHER PEUT CONTENIR TOUS TYPES DE CRÉANCES



ECMS DÉTERMINE LE MODE DE MOBILISATION GRÂCE À LA LOI APPLICABLE

Domestique

Banque centrale de refinancement



Loi applicable à la créance

CCBM

Banque centrale de refinancement



Loi applicable à la créance

ECMS DÉTERMINE LE CADRE EN FONCTION DES RÉSULTATS DES CONTRÔLES D'ÉLIGIBILITÉ

CC (cadre permanent)

 Critères CC

 Critères ACC

CC (cadre permanent)

 Critères CC

 Critères ACC

ACC

 Critères CC

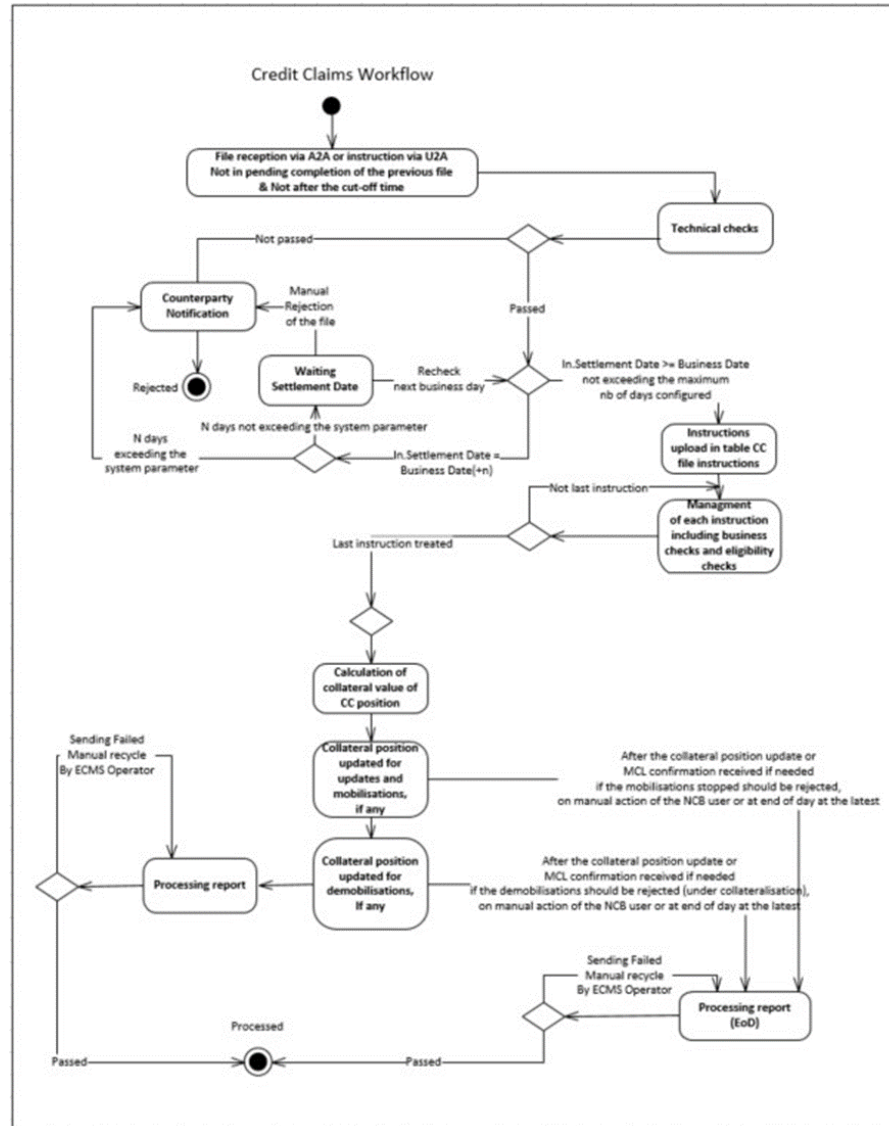
 Critères ACC

Inéligible

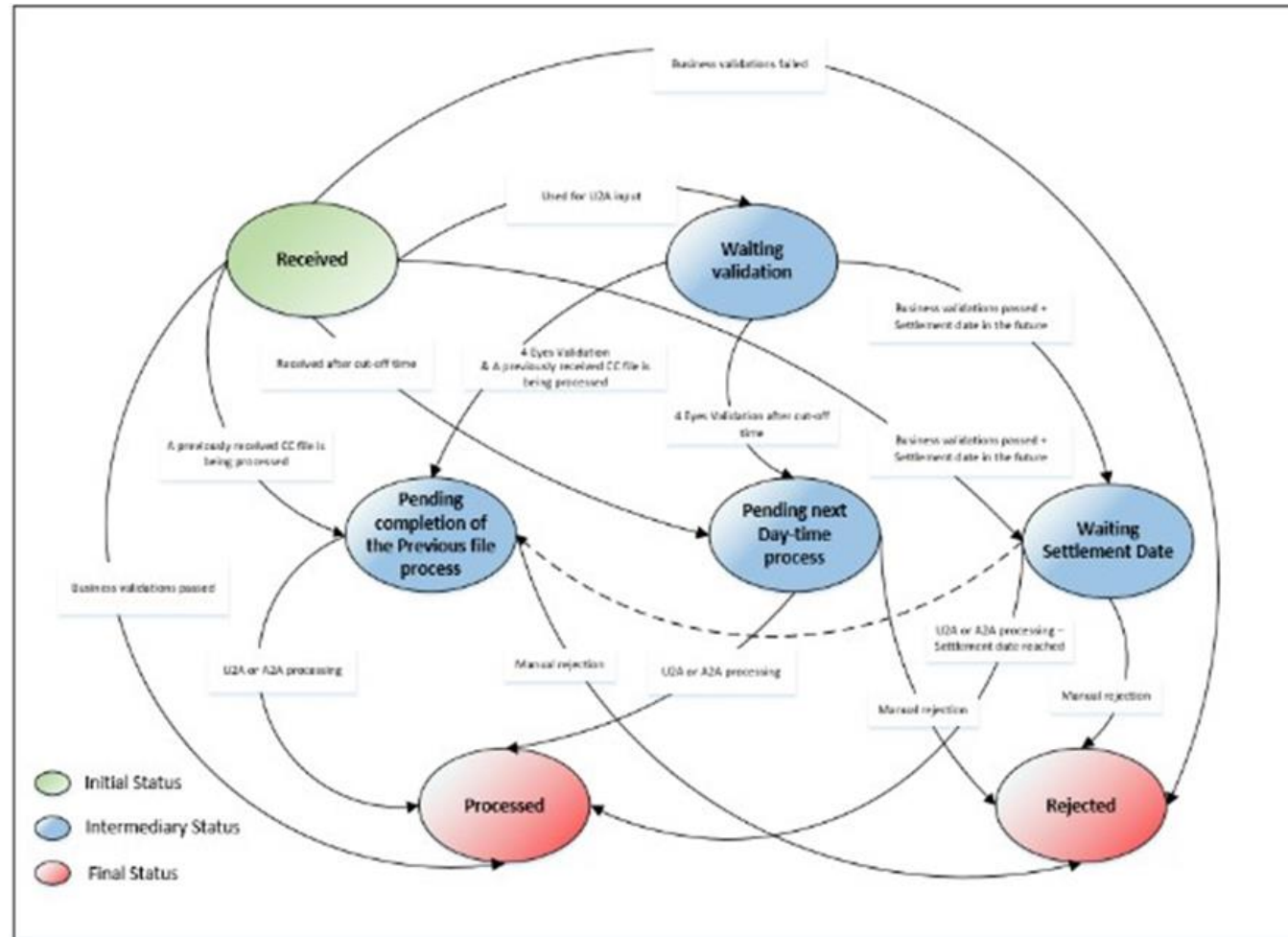
 Critères CC

 Critères ACC

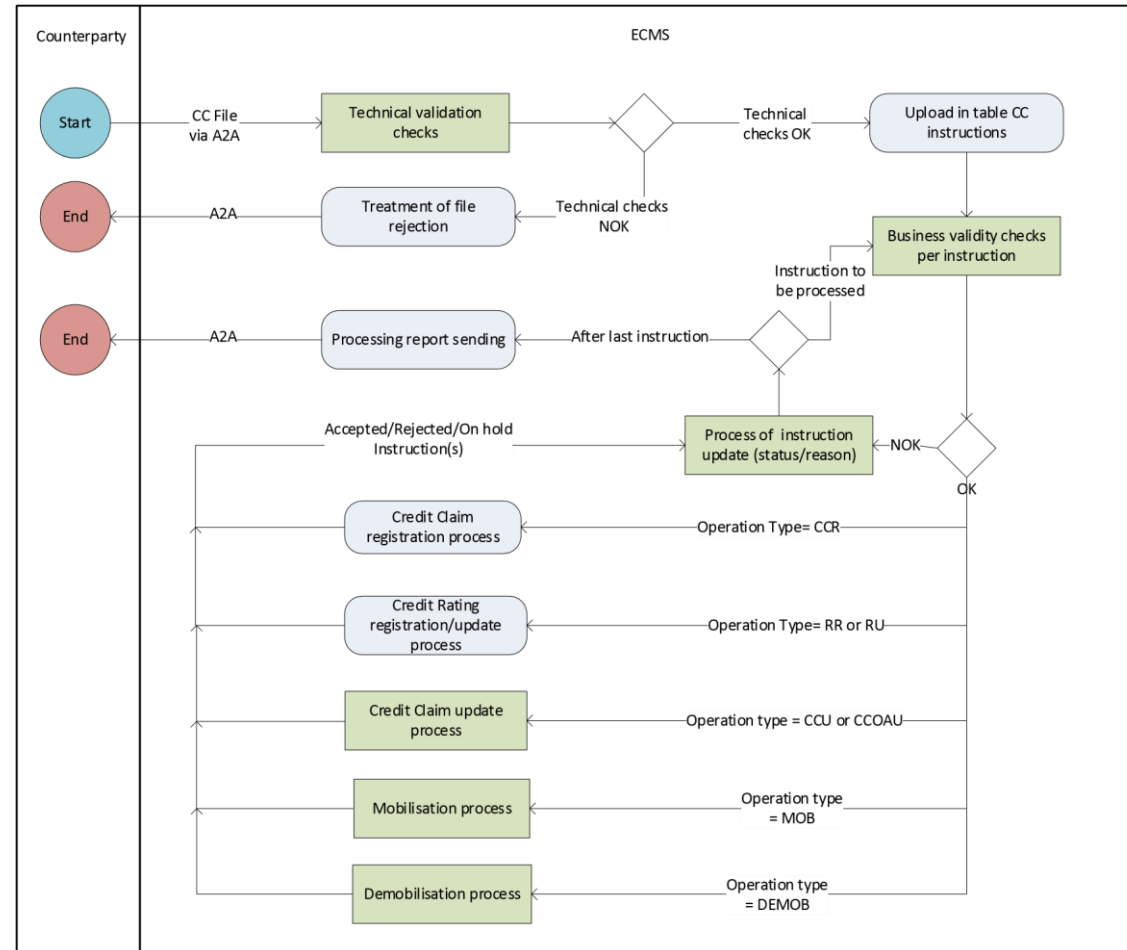
WORKFLOW POUR LE TRAITEMENT DES CC FILES



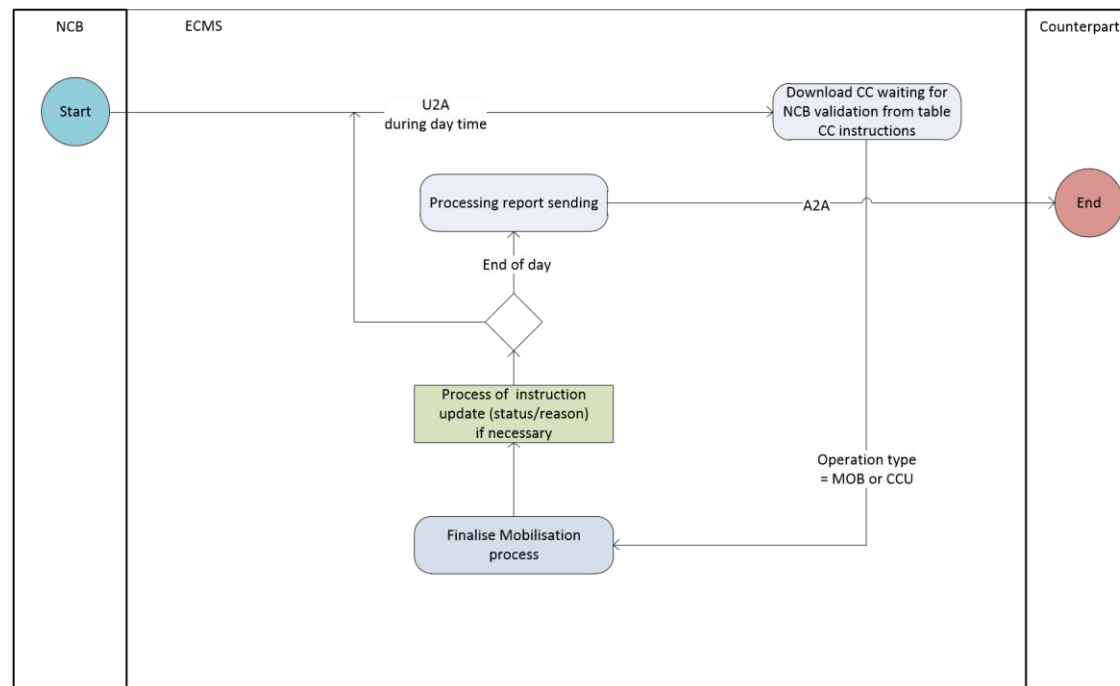
DIFFÉRENTS STATUTS DU CREDIT CLAIM FILE



WORKFLOW POUR LE TRAITEMENT DES CC FILES



WORKFLOW POUR LE TRAITEMENT DES CC FILES



INSTRUCTIONS D'ENREGISTREMENT ET DE MISE À JOUR DE CRÉANCE PRIVÉE

Credit Claim Registration

Vérifie l'existence du débiteur dans RIAD et lui donne le rôle de débiteur
Crée la Créance privée et la Garantie

Identifie la Créance selon les règles de l'Eurosystème (attribution ECMS CC ID)

Place la Créance au statut « Registered »

Credit Claim Update

Retrouve la Créance privée à mettre à jour, et met à jour la créance en mode « Annule et Remplace »

Si la Créance est mobilisée (« Mobilised »), réalise les contrôles d'éligibilité

Si nécessaire, procède à une nouvelle valorisation et à la mise à jour du collatéral et met à jour la ligne de crédit dans CLM, le cas échéant

Credit Claim Outstanding Amount Update

Retrouve la Créance privée à mettre à jour, et met à jour le montant de la créance privée

Si la créance est mobilisée, procède à une nouvelle valorisation et à la mise à jour du collatéral et met à jour la ligne de crédit dans CLM, le cas échéant

INSTRUCTIONS DE NOTATION IRB

Rating Registration

Retrouve le redevable lié à la notation à créer (doit être associé à une créance privée enregistrée ou à une CCR en statut Waiting Manual Intervention)

Si le redevable est associé à une créance, enregistre la notation ; si le redevable est associé à une CCR en statut Waiting Manual Intervention, la RR est placée dans ce statut

Rating Update

Retrouve le redevable lié à la notation à créer (doit être associé à une créance privée enregistrée). Vérifie s'il y a une notation enregistrée pour ce redevable et le système d'évaluation de la qualité de crédit

Si la date de notation reçue est la même que la date de notation déjà enregistrée, ECMS met à jour la probabilité de défaut. Si la date de notation est différent, ECMS clôt l'ancienne notation (date de fin = date de notation reçue) et enregistre la nouvelle notation.

Si le redevable sur lequel la note porte est lié à des créances mobilisées, réalise des contrôles d'éligibilité sur ces créances, revalorise les créances et met à jour le collatéral et la ligne de crédit, le cas échéant.

INSTRUCTIONS DE MOBILISATION ET DE DÉMOBILISATION

Mobilisation

Retrouve la créance privée enregistrée à mobiliser

Réalise des contrôles d'éligibilité et attend la confirmation si nécessaire (stop, recours à la garantie)

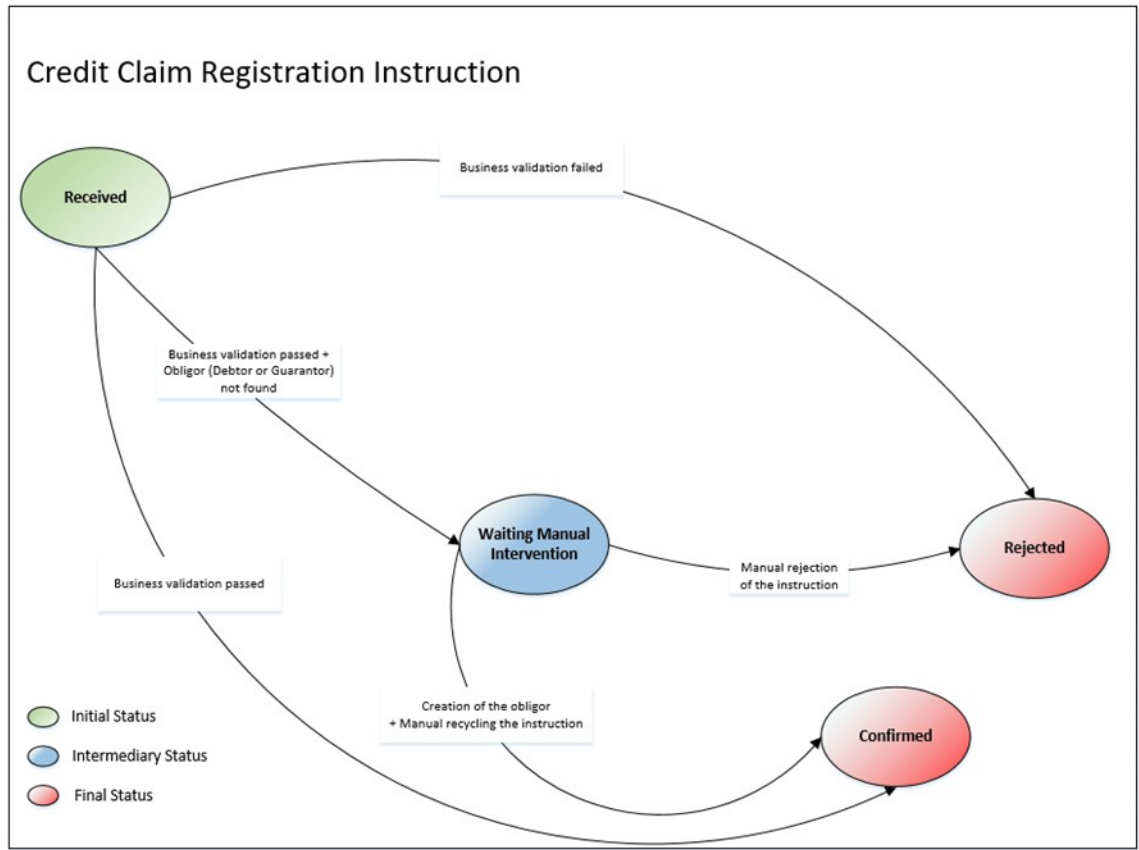
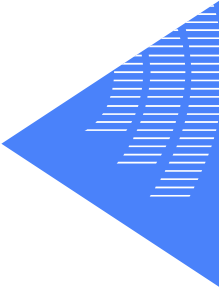
Valorise la créance privée, met à jour le collatéral et la ligne de crédit dans CLM le cas échéant.
Met à jour la Créance privée à « Mobilisé »

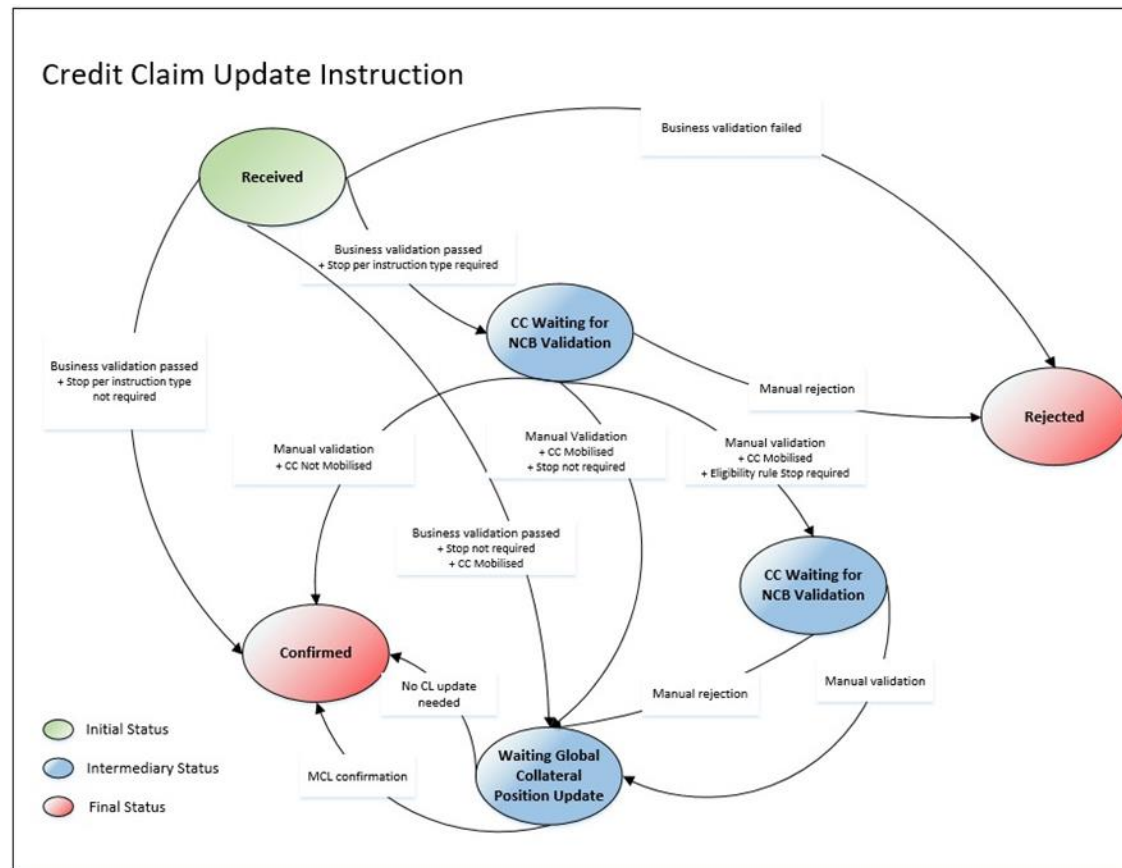
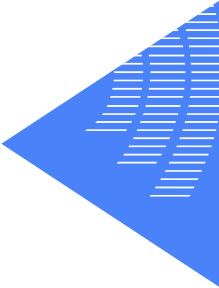
Démobilisation

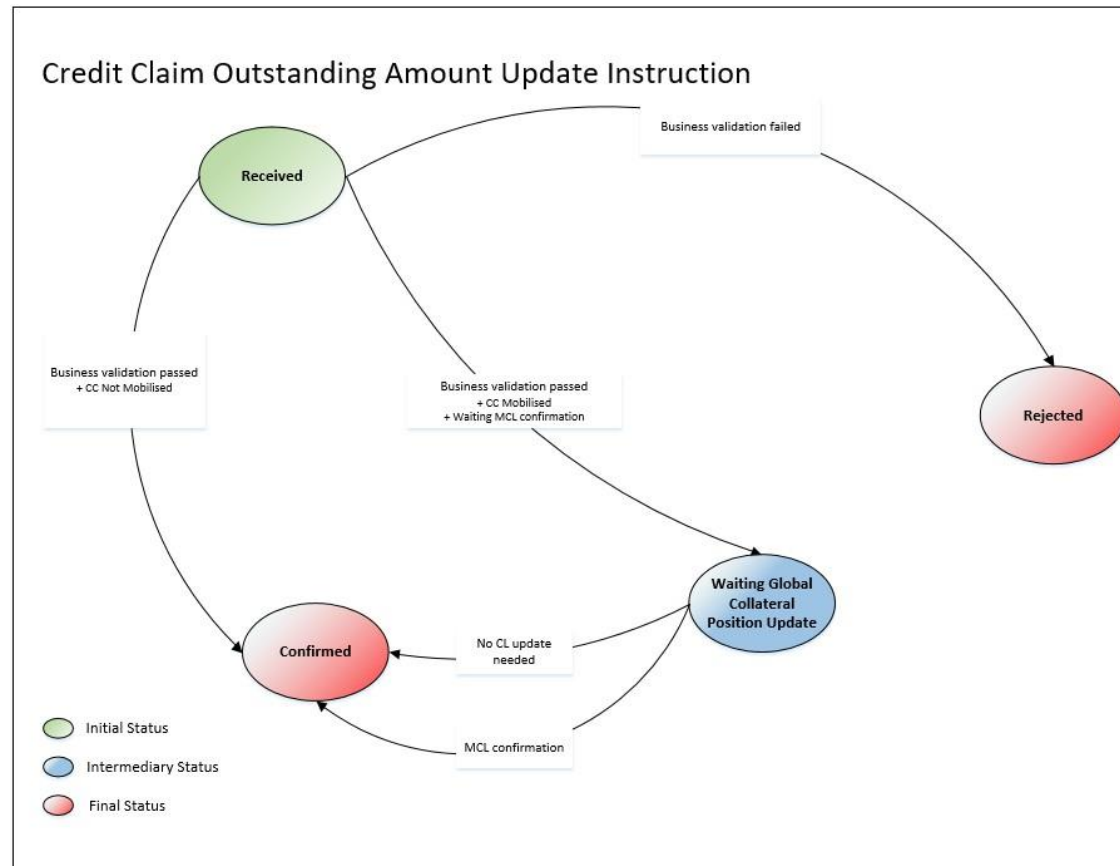
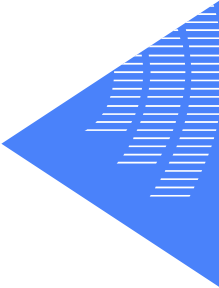
Retrouve la créance privée mobilisée à démobiliser

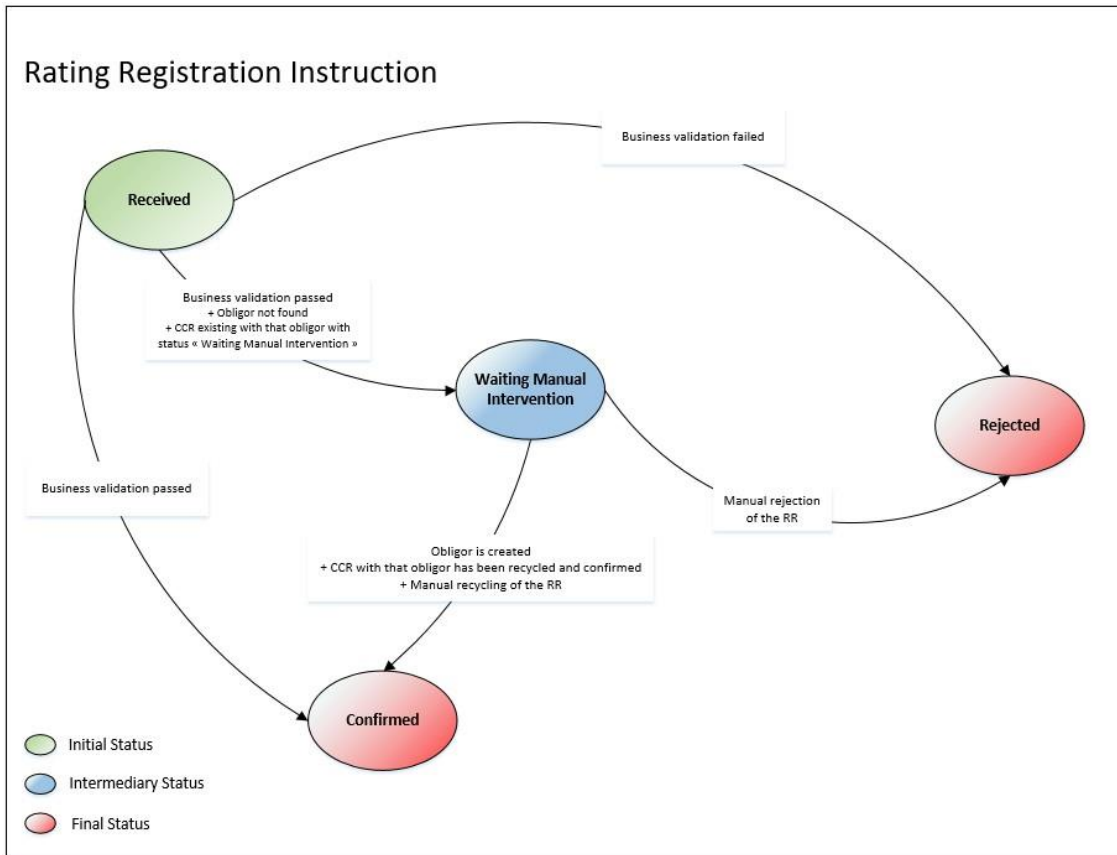
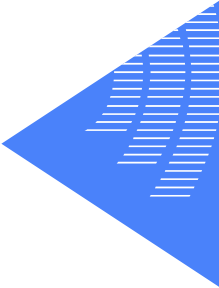
Vérifie que le collatéral est suffisant

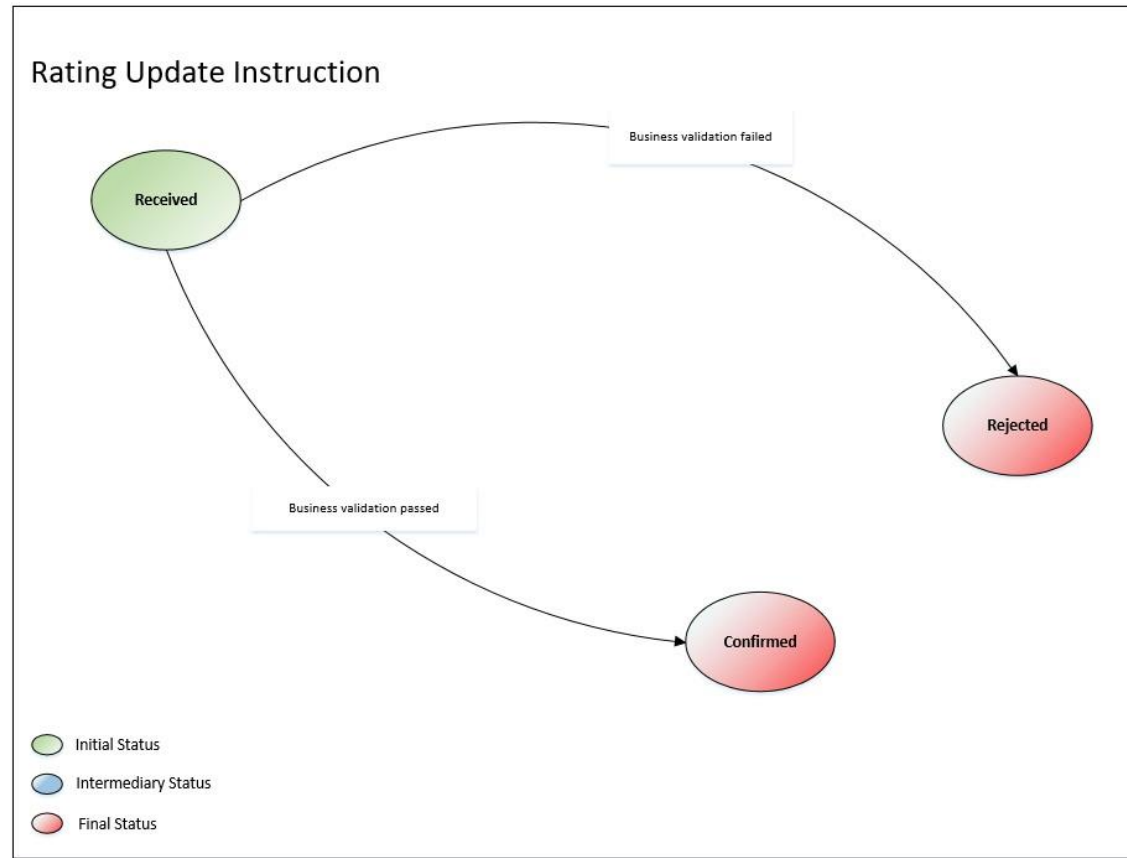
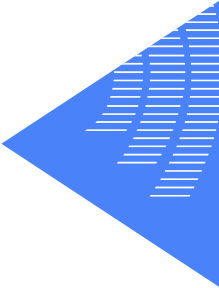
Met la position de la créance à zéro, met à jour la ligne de crédit dans CLM le cas échéant.
Met à jour la Créance privée à « Démobilisé »











ENREGISTREMENT DE LA CRÉANCE PRIVÉE

Pour être mobilisée, une créance privée doit préalablement être enregistrée dans le référentiel de l'application via l'envoi d'une instruction CCR.

Lors du traitement de la CCR, ECMS vérifie que le débiteur existe dans son référentiel (RIAD, et en l'absence de RIAD, créations manuelles par la Banque centrale nationale).

INFORMATIONS À INCLURE LORS DE L'ENREGISTREMENT DE LA CRÉANCE

No.	Check	Description
Information sur l'Instruction		
1	Operation Type	Identifie l'action que la contrepartie souhaite entreprendre, dans ce cas enregistrer une créance privée
2	Intended Settlement Date	Date à laquelle la créance devrait être enregistrée
3	Credit Claim Reference	Référence assignée à la créance privée par la contrepartie
4	Instruction Reference	Référence assignée à l'instruction par la contrepartie
Information sur le Créancier		
4	Creditor RIAD Code	Code RIAD du Créancier (établissement de crédit à qui le débiteur est redevable de la créance)
Information sur le Débiteur		
5	Debtor Reference	Identifiant du débiteur (y compris le type de code utilisé pour identifier le débiteur)
6	Debtor Name	Nom du débiteur
Information sur la Garantie (en cas de Garantie)		
8	Guarantor Reference	Identifiant du garant (y compris le type de code utilisé pour identifier le débiteur)
9	Guarantor Name	Nom du garant
10	Guarantee Reference	Référence assignée à la garantie par la contrepartie
Information sur la Créance privée		
11	Credit Claim Contract Number	Numéro de contrat de la créance privée connu du débiteur
12	Loan Type	Type de prêt, à choisir dans la liste des valeurs établies par l'Eurosystème
13	Subordination Indicator	Identifiant si les droits au principal et/ou à l'intérêt de la créance privée sont subordonnés
14	Origination Date	Date de transfert des fonds au débiteur
15	Maturity Date	Date à laquelle la créance sera entièrement remboursée

INFORMATIONS À INCLURE LORS DE L'ENREGISTREMENT DE LA CRÉANCE

No.	Check	Description
15	Maturity Date	Date à laquelle la créance sera entièrement remboursée
16	Outstanding Amount	Montant résiduel de la créance privée
17	Currency	Devise dans laquelle la créance est libellée
18	Interest Rate Type	Indique si le taux d'intérêt est fixe ou variable
19	Resetting Period More Than One Year	Indique si la périodicité de révision du taux est plus grande que 12 mois (pertinent si le taux d'intérêt est variable)
20	Changing Interest Rate Indicator (O)	Indique si la créance privée inclut une condition prévoyant que le type de taux d'intérêt peut être modifié de variable à fixe, ou vice-versa
21	Changing Interest Rate Indicator Date (O)	Date à laquelle le type de taux d'intérêt évoluera (pertinent si l'indicateur de changement du taux d'intérêt est à vrai)
22	Negative Cash Flow	Indique si le taux d'intérêt peut résulter en un flux financier négatif, c'est-à-dire un transfert de produits du créancier vers le débiteur
23	Agent Bank	Code RIAD identifiant l'agent de syndication (pertinent pour les prêts syndiqués)
24	Reference Index	Identification de l'indice de référence utilisé, par exemple ESTR (pertinent si le taux d'intérêt est variable)
25	Cap Indicator	Indique si le taux d'intérêt est plafonné (pertinent si le taux d'intérêt est variable)
26	Governing Law Country Code	Code ISO du pays de la loi applicable à la créance privée
27	Set Off Risk Indicator	Identifie s'il y a un risque de compensation
AnaCredit information (required if the credit claim is in the scope of AnaCredit reporting obligations)		
28	Observed Agent Identifier	Identifiant de la contrepartie pour l'agent observé, tel que déclaré dans AnaCredit
29	Contract Identifier	Identifiant appliqué par le déclarant AnaCredit afin d'identifier de façon unique chaque contrat, tel que déclaré dans AnaCredit
30	Instrument Identifier	Identifiant appliqué par le déclarant AnaCredit pour identifier de façon unique chaque instrument sous un contrat unique, tel que déclaré dans AnaCredit

PRÉCISIONS SUR CERTAINS CHAMPS

Loan Type : La contrepartie doit sélectionner le type de prêt qui a donné lieu à la créance dans la liste des valeurs définies par l'Eurosystème, disponible dans le document ECMS Credit Claim Files – Exchange Information ([lien](#)).

Changing Interest Rate Indicator : si la créance comporte une clause de changement du type de taux (de fixe à variable et vice versa), il est obligatoire de le déclarer. En effet, la présence de ce type de clause a un impact sur la décote appliquée à la créance privée mobilisée : une créance de taux variable comportant une clause de changement de type de taux, dont la périodicité de révision du taux d'intérêt est supérieure à 1 an, ou dont le taux d'intérêt est plafonné, est assimilée à une créance à taux fixe.

Reference Index : La contrepartie doit sélectionner l'indice de référence en cas de taux d'intérêt variable dans la liste des valeurs définies par l'Eurosystème, disponible dans le document ECMS Credit Claim Files – Exchange Information ([lien](#)).

Set-Off Risk Indicator : Au terme de la Documentation générale, les BCNs doivent prendre des mesures afin de maîtriser le risque de compensation des créances privées remises en garantie à l'Eurosystème. La valeur admise pour ce champ dépend de la Banque centrale nationale de nationalité de la créance privée. En France, la valeur attendue est NA (non applicable), car le code monétaire et financier prohibe la remise en garantie de créances privées comportant un risque de compensation. Pour d'autres droits, la valeur admise peut être « Faux » ou « Vrai » (par exemple la Banque des Pays-Bas admet la remise en garantie de créances privées présentant un risque de compensation).

PRÉCISIONS SUR CERTAINS CHAMPS

Creditor RIAD Code : les Créanciers (déclarants) sont configurés par la Banque centrale nationale de refinancement sur la base des créanciers autorisés, déclarés par la contrepartie.

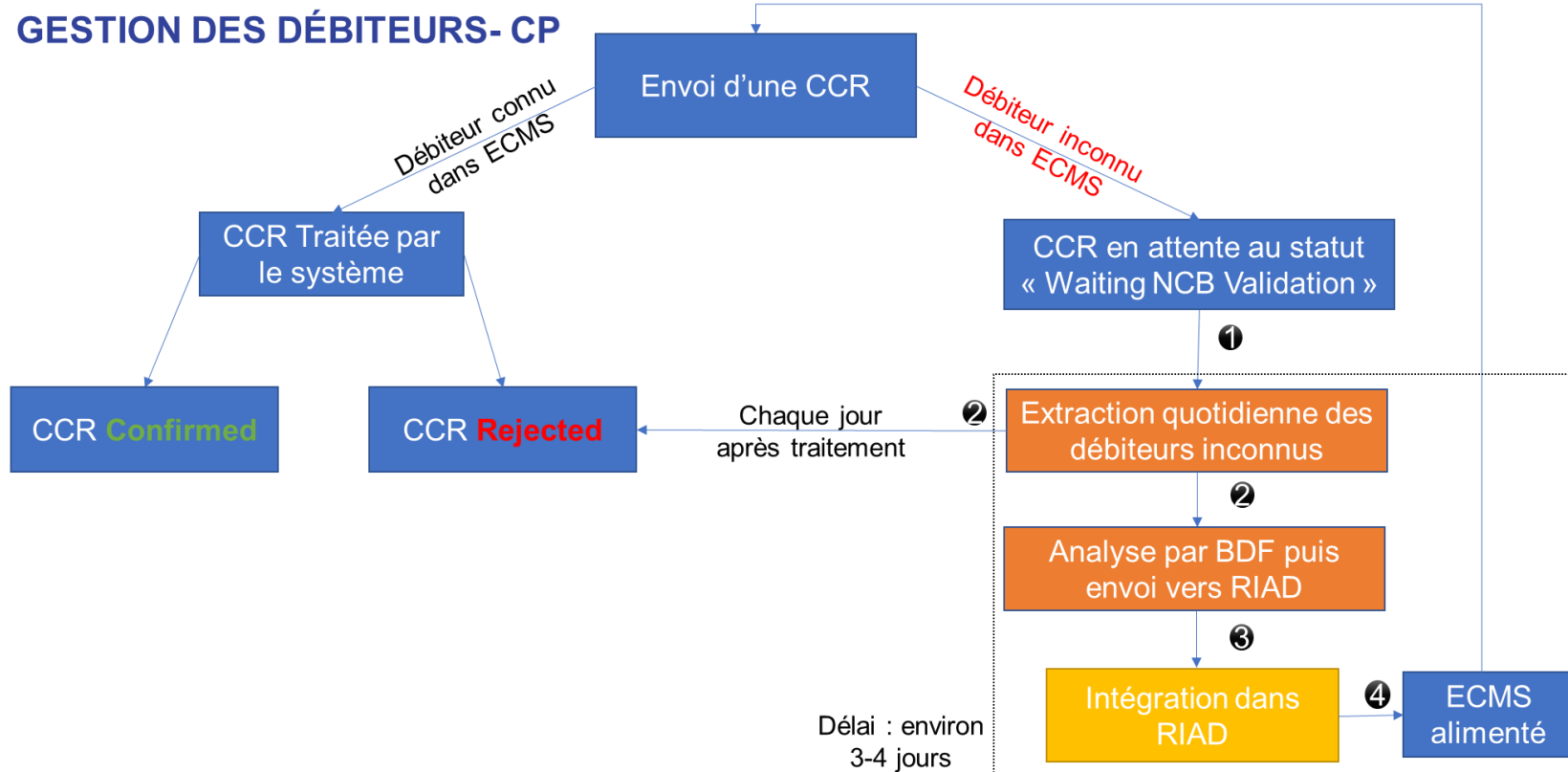
Debtor Reference / Guarantor Reference : les contreparties doivent identifier les débiteurs et, le cas échéant, garants des créances privées lors de leur enregistrement. En l'absence d'identifiant commun à tout l'Eurosystème, des identifiants nationaux doivent être utilisés. Un type d'identifiant est autorisé par Banque centrale national (par exemple le SIREN pour la Banque de France). C'est l'identifiant de la BCN du pays où le débiteur réside qui doit obligatoirement être utilisé (SIREN pour les débiteurs français). Dans le Credit Claim File, la contrepartie renseigne l'identifiant et le type de code utilisé, la liste des valeurs autorisées étant disponible dans le document ECMS Credit Claim Files – Exchange Information (lien).

Guarantee Information : les informations sur la garantie doivent être renseignées uniquement si la contrepartie souhaite que la garantie soit prise en compte pour déterminer l'éligibilité de la créance privée. Le cas échéant, la garantie sera soumise à l'approbation de la BCN avant d'être enregistrée avec succès dans ECMS. Une même garantie peut être utilisée pour plusieurs créances.

Agent Bank : Code RIAD de l'Agent du prêt syndiqué. Si ECMS ne contrôle pas ce champ et ne rejette donc pas les créances syndiquées pour lesquelles le champ a été laissé vide, la Banque de France attend que les contreparties connaissent le code RIAD de l'Agent du prêt syndiqué et le déclarent dans le credit claim file.

DÉBITEURS MANQUANTS

GESTION DES DÉBITEURS- CP



2

GESTION DES DÉBITEURS CP - 06/09/2024

MISE À JOUR DE LA CRÉANCE PRIVÉE

- **Mise à jour du montant de la créance privée : utilisation de l’instruction CCOAU**

Instruction dont le traitement est allégé : ne mentionne que les identifiants de la créance et le nouveau montant

Ne déclenche pas les contrôles d’éligibilité.

A utiliser uniquement en cas de mise à jour du montant.

- **Mise à jour du montant et des autres caractéristiques : utilisation de la CCU.**

Fonctionne en mode « Annule et Remplace ». Tous les éléments de la créance doivent être rappelés.

Déclenche les contrôles d’éligibilité, et un éventuel stop.

A utilisé en cas de mise à jour du montant + autre élément de la créance (par ex. la date de maturité).

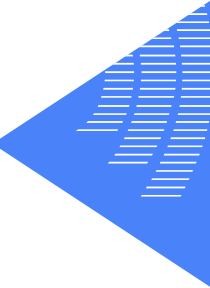
ENREGISTREMENT DES NOTATIONS IRB

- **Pour les contreparties utilisant l'IRB, nécessité de déclarer les notations IRB via des RR puis RU.**

Le débiteur/garant doit obligatoirement être associé à une créance privée enregistrée ou à une créance privée en cours d'enregistrement dans le cadre d'une CCR (dépendance fonctionnelle entre la CCR et la RR). En effet, l'Eurosystème ne souhaite pas que les contreparties enregistrent préventivement toutes leurs notations IRB, mais uniquement celles liées à la remise en garantie de créances privées.

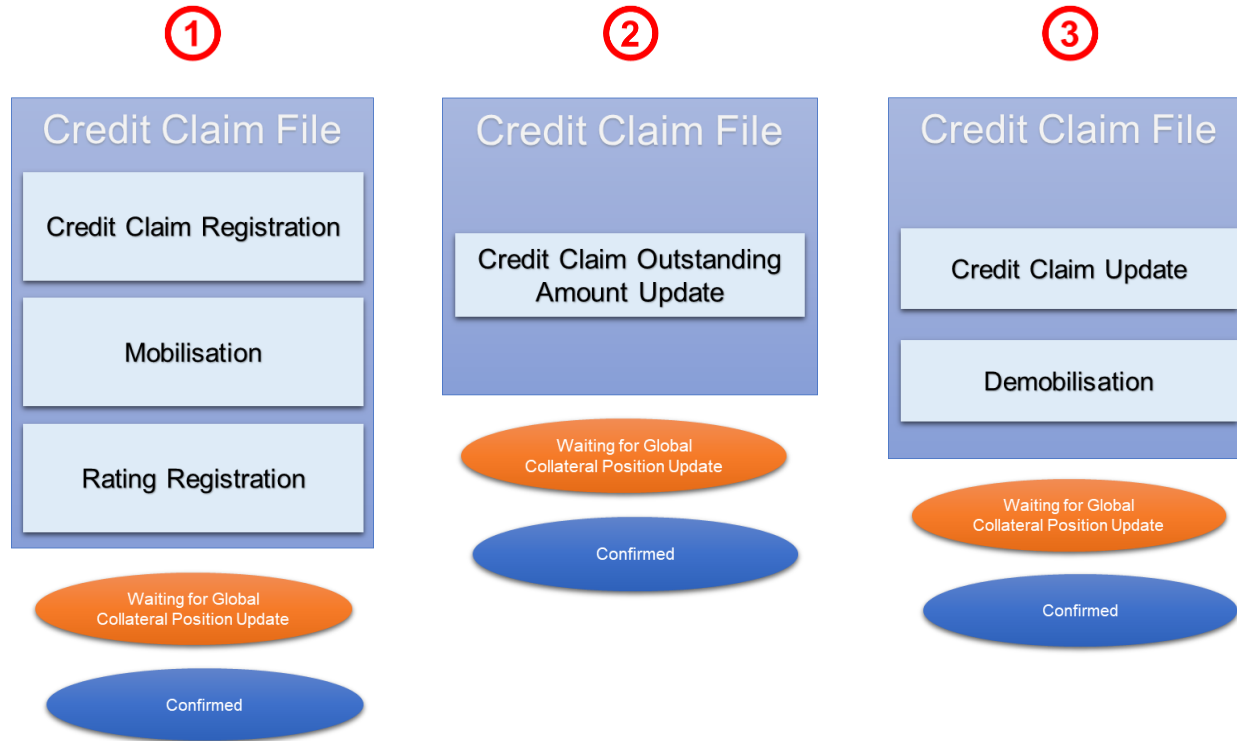
Utiliser la RR pour la première notation, puis la RU lorsque la RR sur le débiteur a été acceptée, pour les mises à jour.

INFORMATIONS À INCLURE LORS DE L'ENREGISTREMENT D'UNE NOTATION



Rating information		
31	Operation Type	Identifie l'action que la contrepartie souhaite entreprendre, dans ce cas enregistrer une notation
32	Instruction Reference	Référence assignée à l'instruction par la contrepartie
33	Rating Type	Indique le type de notation étant enregistrée (IRB ou RT - Rating Tools)
34	Obligor Code Type	Type de code utilisé pour identifier le redevable
35	Obligor Reference	Identifiant du redevable
36	Obligor Name	Nom du redevable
37	Credit Assessment System Code	Identifiant du fournisseur de la notation choisie par la contrepartie
38	Default Probability	Probabilité de défaut attribuée par l'IRB (pertinent si la source est IRB)
39	Rating Date	Date de la notation (pertinent si la source de la notation est IRB)
40	Rating Validity Date	Date de fin de validité de la notation (pertinent si la source de la notation est IRB)

EXEMPLE DE SCÉNARIO, EXISTENCE DU DÉBITEUR DANS RIAD



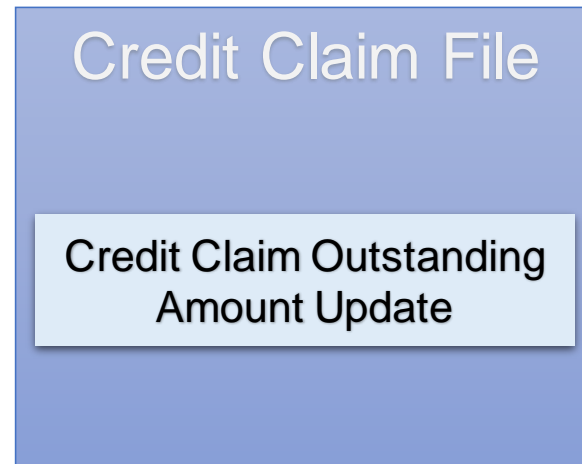
- ① La contrepartie enregistre une créance privée, la notation IRB du débiteur et mobilise la créance privée via le même fichier. Le débiteur étant connu de RIAD, les instructions sont immédiatement confirmées.
- ② La contrepartie met à jour le montant de la créance privée, suite à un remboursement.
- ③ La contrepartie met à jour une caractéristique de la créance (par exemple sa date de maturité) et démobilise la créance

EXEMPLE DE SCÉNARIO, DÉBITEUR NON PRÉSENT DANS RIAD



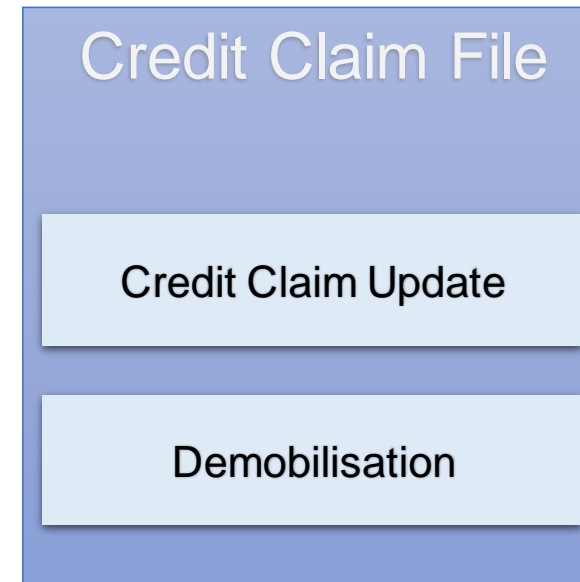
Waiting Manual Intervention

Confirmed



Waiting for Global Collateral Position Update

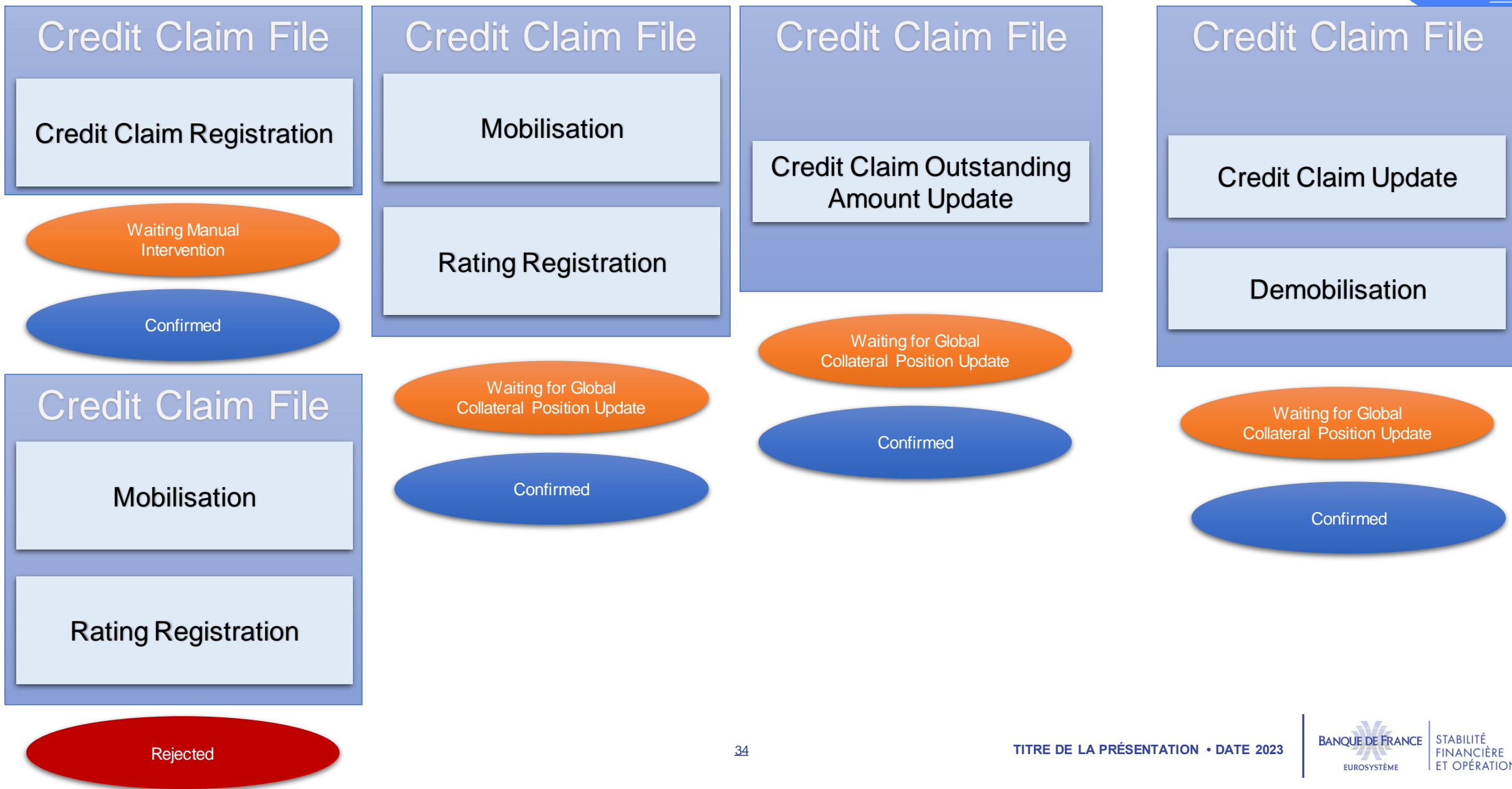
Confirmed



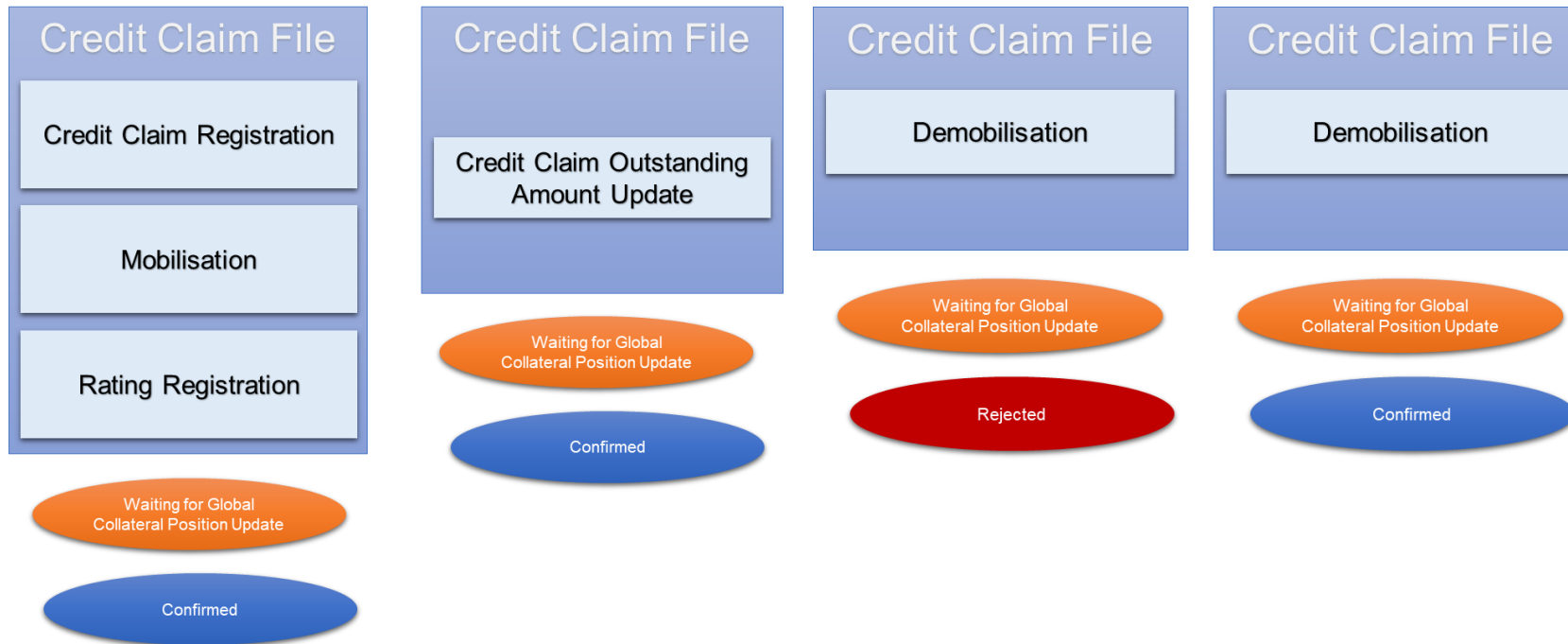
Waiting for Global Collateral Position Update

Confirmed

EXEMPLE DE SCÉNARIO, DÉBITEUR NON PRÉSENT DANS RIAD



EXEMPLE DE SCÉNARIO, INSUFFISANT COLLATÉRAL





STABILITÉ
FINANCIÈRE
ET OPÉRATIONS